

# CHALAIS

# Infos



**BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

N° 10 - MARS 2008 / LÉGISLATURE 2005-2008

# **ASSEMBLÉE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DU LUNDI 31 MARS 2008 À 20 H**

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Chalais est convoquée, à la Salle polyvalente de Chalais, le

**lundi 31 mars 2008 à 20 h**

## **Ordre du jour**

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 20 mars 2007
2. Comptes de l'exercice 2007
  - Présentation
  - Rapport du réviseur qualifié
  - Approbation
3. Budget 2008
  - Présentation
  - Approbation du projet de revitalisation des alpages
  - Approbation du budget 2008
4. Modification du règlement bourgeoisial
5. Agrégations bourgeoisiales
6. Divers

A l'issue de l'assemblée, une raclette sera servie à tous les participants.

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

**SONT CONVOQUÉS À CETTE ASSEMBLÉE  
UNIQUEMENT LES BOURGEOIS ET BOURGEOISES**

## **TÉLÉPHÉRIQUE CHALAIS - VERCORIN SA**

Les actionnaires de la société du téléphérique Chalais - Vercorin SA sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera

**lundi 28 avril 2008 à 20 h 15 à la Maison bourgeoisiale de Chalais.**

Accueil et enregistrement des participants dès 19 h 30.

## VERCORIN, QUELS LENDEMAINS?



Alain Perruchoud

Cette saison d'hiver aura été une saison exceptionnelle pour nos stations touristiques. La neige, tombée très tôt et en quantité abondante, a favorisé les réservations et les locations. Tous les commerces en ont bénéficié et en particulier les remontées mécaniques, qui depuis longtemps, n'auront pas bouclé un exercice aussi satisfaisant.

Mais attention, cette situation particulière ne doit pas nous faire oublier nos problèmes. Les pannes répétées de la télécabine, en ce début de saison, sont de nature à nous rappeler l'urgence du remplacement de l'installation de base. A ce propos, les responsables de la Société de la télécabine ont récemment présenté, au Conseil communal, le plan directeur des remontées mécaniques pour les 15 prochaines années.

Le plan prévoit notamment des investissements relatifs aux installations, mais aussi la modification du plan d'affectation des zones, en vue de la réalisation de l'enneigement mécanique du secteur Sigeroulaz - Crêt-du-Midi. Si tout se passe normalement, l'Assemblée primaire communale sera appelée à se prononcer sur ce dossier, en juin prochain.

Le remplacement de l'installation de base nécessitera des moyens financiers importants. Mais à n'en pas douter, les investisseurs potentiels chercheront vraisemblablement à obtenir des garanties de rentabilité de leur investissement. En effet, une installation performante, capable d'absorber les pointes de fréquentation de Noël, février et

Pâques, doit pouvoir disposer d'une clientèle minimale, en dehors de ces périodes. A l'évidence, pour convaincre les investisseurs potentiels, Vercorin devra augmenter ses lits marchands.

Du point de vue de l'aménagement du territoire, le Conseil a pris les devants. Les quatre architectes mandatés pour réfléchir à l'aménagement futur de Vercorin ont rendu leurs travaux et certaines lignes directrices s'en dégagent. Il appartient maintenant au Conseil d'analyser minutieusement toutes les variantes et d'arrêter, sur cette base, un projet qui sera soumis au verdict d'une prochaine Assemblée primaire.

Le Conseil devra être particulièrement attentif à l'authenticité de Vercorin qu'il convient absolument de respecter. Il faudra aussi éviter le piège des projets disproportionnés dont l'aboutissement est douteux et qui ne profitent pas aux entreprises locales. S'il paraît évident que Vercorin doit se développer, il est aussi évident que ce développement doit respecter un rythme certes soutenu, mais modéré. Les travaux devront être planifiés sur plusieurs années pour ne pas congestionner l'économie locale.

Sachons prendre en compte les expériences de nos voisins, que ce soit pour éviter de commettre les mêmes erreurs ou pour reprendre, en les améliorant, les idées à succès.

**Alain Perruchoud**  
Président

# ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

## DU MARDI 20 MARS 2007

M. Alain PERRUCHOUD, président, salue les 48 participant-e-s et leur souhaite la plus cordiale bienvenue.

La convocation a été portée à la connaissance des Bourgeois-e-s par l'intermédiaire du pilier public, du Bulletin officiel et du CHALAIS-Infos N° 7 - Mars 2007.

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 20 mars 2006**
2. **Comptes de l'exercice 2006**
  - Présentation
  - Rapport du réviseur qualifié
  - Approbation
3. **Budget 2007**
  - Présentation
  - Approbation
4. **Achats de terrains**
  - Achat des parcelles N° 3552, 3553 et 3554 (zone industrielle Les Clous à Réchy) à Fr. 60.- le m2
5. **Agrégations bourgeoisiales**
6. **Divers**

L'ordre du jour n'est pas contesté et le président passe immédiatement à la partie officielle.

MM. Henri ZUBER et Brice CHRISTEN sont proposés en qualité de scrutateurs.

### 1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 20 MARS 2006

Le protocole a été publié intégralement dans le dernier CHALAIS-Infos et sa lecture n'est pas demandée.

Il est accepté sans modification.

### 2. COMPTES DE L'EXERCICE 2006

Avant de passer aux comptes à proprement parler, le président délivre son rapport de gestion pour l'année écoulée. Il relève 5 points principaux, soit la réfection de Santa Maria, qui devrait pouvoir débiter cette année; la réfection du mayen Mathis, dont la Commission bourgeoisiale devrait s'occuper; l'entretien des alpages de Sigeroulaz et de Lardebran, qui pourrait être confié au consortium de Tracuit dès 2009; les aides financières de la Fondation ANTILLE pour env. Fr. 60'000.- par année; la modification des dispositions légales en matière d'attribution du droit de cité.

Il remercie les membres du Conseil et de la Commission bourgeoisiale ainsi que tous les collaborateurs qui participent au bon fonctionnement des organes bourgeoisiaux.

Les comptes de l'exercice 2006 ne présentent aucun changement important. Quelques événements imprévus sont cependant venus modifier quelque peu les résultats escomptés (retard dans la construction de l'antenne de téléphonie mobile, baisse de 25% du chiffre d'affaires pour les bâtiments de Sigeroulaz, mesures forestières urgentes, augmentation des ventes de bois).

Avec des recettes pour Fr. 151'227,10, des dépenses pour Fr. 74'172,45 et des amortissements comptables à hauteur de Fr. 75'500.-, les comptes 2006 de la Bourgeoisie de Chalais bouclent avec un bénéfice net de Fr. 1'554,65. L'endettement net régresse de Fr. 77'054,65 (marge d'autofinancement) pour atteindre Fr. 910'183,10.

Après ces explications détaillées, M. Jean-Pierre CHEVALLEY lit le rapport fiduciaire et propose l'approbation des comptes présentés.

Au vote, l'Assemblée approuve les comptes 2006, à l'unanimité.

### 3. BUDGET 2007

Ce budget est pratiquement une copie conforme du budget 2006.

Seuls quelques ajustements se sont révélés nécessaires pour adapter les chiffres à la situation effective.

Par ailleurs, le budget 2007 intègre déjà les conséquences du point suivant, soit l'achat des terrains avec l'augmentation des intérêts des dettes, si l'Assemblée approuve cette proposition du Conseil bourgeoisial.

La marge d'autofinancement 2007 devrait être de Fr. 77'000.- pour des recettes de Fr. 145'600.- et des dépenses de Fr. 68'600.-. Après les amortissements comptables, le bénéfice net avoisinerait Fr. 2000.-.

Aucun éclaircissement complémentaire n'est demandé et l'Assemblée est invitée à se prononcer à main levée.

Au vote, l'Assemblée approuve ce budget 2007, à l'unanimité.

### 4. ACHAT DE TERRAINS

L'année passée, les Bourgeois-e-s avaient donné leur accord de principe à des ventes de terrains à la condition expresse du maintien du patrimoine bourgeoisial par le rachat d'autres surfaces.

Aujourd'hui, avant toute vente, l'occasion se présente d'acquérir des terrains industriels au lieu-dit «Grampraz-sous-Réchy/Les Clous», à la sortie de Réchy, en face du Triage forestier du Vallon.

Les finances sont saines et l'endettement n'est pas trop important; ainsi, ces achats pourraient se concrétiser sans perturber la bonne marche de notre Bourgeoisie.

C'est pourquoi, le Conseil bourgeoisial propose l'achat de ces 3 parcelles à Grampraz-sous-Réchy pour un prix de Fr. 60.- le m<sup>2</sup>, soit Fr. 283'440.-.

Au vote, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, l'achat de ces 3 parcelles pour un prix total de Fr. 283'440.-.

Pour éviter que la charge des intérêts ne soit calculée sur le taux d'un compte courant et bénéficier ainsi d'un taux plus économique, le président présente le projet de souscrire un emprunt d'un montant maximum de Fr. 150'000.- pour financer le solde de ces achats.

Au vote, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, la souscription d'un emprunt maximum de Fr. 150'000.- destiné à l'acquisition de ces 3 parcelles au lieu-dit «Les Clous».

### 5. AGRÉGATIONS BOURGEOISIALES

Le président présente les 4 familles qui ont sollicité l'agrégation bourgeoisiale.

Il s'agit de:

- Cynthia Karina et Julien BALLESTRAZ
- Murielle et Andrew MACGEORGE ainsi que leurs enfants Zoé et Noa
- Anne-Lyse RODUIT et ses garçons Antony et Yohann
- Barbara et Gilbert SCHMIDT et leurs enfants Mathias, Félix et Laetitia.

Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité, par applaudissements.

Le président se réjouit de voir ces quatre familles obtenir la bourgeoisie de Chalais et leur souhaite la plus cordiale des bienvenues au sein de l'Assemblée bourgeoisiale.

Anciennes données cadastrales			Données de la mensuration cadastrale			
N°	Surface	Nature	N°	Nom local	Surface	Propriétaire
474	788 m <sup>2</sup>	Pré-jardin	2552	Les Clous	770 m <sup>2</sup>	Lysiane ZUBER
471	1969 m <sup>2</sup>	Jardin	2553	Les Clous	1855 m <sup>2</sup>	Véronique STUDER
435	1907 m <sup>2</sup>	Jardin	2554	Les Clous	2099 m <sup>2</sup>	Jean-Michel STUDER
					<b>4724 m<sup>2</sup></b>	

## 6. DIVERS

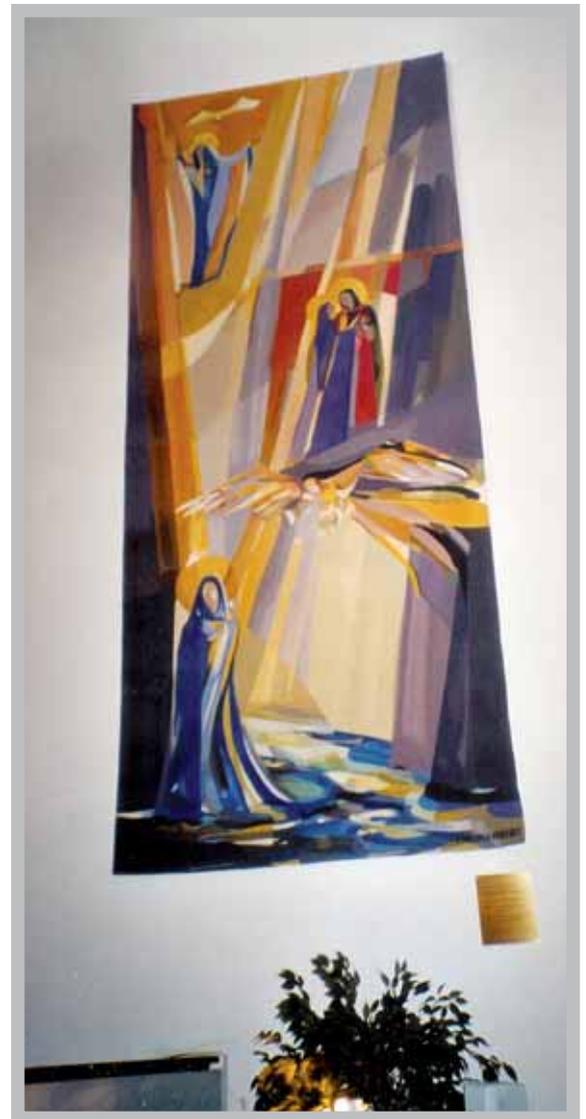
Le président n'a pas de sujet supplémentaire à aborder et il passe la parole aux Bourgeois-e-s.

Aucune demande n'est formulée; le président souhaite à tous et à toutes de joyeuses fêtes de Pâques et clôt l'assemblée à 21 h.

Il invite les participant-e-s à l'apéritif et à la traditionnelle raclette servie par les nouveaux bourgeois.

**Le président: Alain PERRUCHOUD**

**Le secrétaire: François Zuber**



*Le 27 février, la tapisserie d'Aubusson accrochée dans l'Eglise de Vercorin a été incendiée. L'acte criminel a causé d'énormes dégâts dans toute l'église.*

# MODIFICATION DES TARIFS D'AGRÉGATION BOURGEOISIALE

Au 1er janvier 2008 sont entrées en vigueur les nouvelles dispositions du 12 septembre 2007 modifiant la loi sur le droit de cité du 18 novembre 1994. A l'avenir, on distingue le droit de bourgeoisie et le droit de cité communal. En d'autres termes, les candidats à la naturalisation ordinaire n'auront plus besoin d'obtenir préalablement une bourgeoisie. Il leur suffira de bénéficier du droit de cité communal dont la compétence relève du seul Conseil Communal. Ce droit de cité communal leur permettra par la suite de devenir citoyen suisse, après avoir obtenu toutefois la citoyenneté cantonale, selon une procédure définie par la loi sur le droit de cité.

En conséquence et dorénavant, la demande d'agrégation de la Bourgeoisie de Chalais n'intéressera que des Suisses qui souhaitent marquer davantage encore leur attachement au territoire chalaisard et à sa vie sociale.

Il convient dès lors d'adapter l'article 25 du règlement bourgeoisial du 20 mai 1992, fixant le tarif d'agrégation.

Actuellement, seul le tarif appliqué aux Valai-

sans pourrait être pris en considération, tarif qui prévoit un montant d'agrégation de Fr. 500.-. Au regard des prestations qui sont offertes aux Bourgeois, avec des réductions importantes aux Remontées Mécaniques, des bourses et prêts d'honneur dans le cadre de la Fondation Clémentine et Maurice Antille et de l'indexation au coût de la vie, ce tarif doit être corrigé.

Le Conseil bourgeoisial, sur préavis de la Commission bourgeoisiale, proposera à l'Assemblée primaire bourgeoisiale d'élever ce tarif. Celui-ci pourrait être compris entre Fr. 1000.- et Fr. 2500.- par demande. Certaines modalités doivent encore être étudiées plus en détail. Rappelons que la femme acquiert la Bourgeoisie de son mari (art. 161 CCS) de même que leurs enfants mineurs (art. 171 CCS).

A la prochaine Assemblée bourgeoisiale, le Conseil soumettra donc ces propositions et l'Assemblée décidera d'abord de l'opportunité de revoir le tarif actuel et dans l'affirmative, arrêtera les montants et les modalités qui seront appliqués à toutes nouvelles demandes.

## Art. 22 (actuel)

L'octroi du droit de bourgeoisie à des Valaisans et à des Confédérés domiciliés depuis 5 ans ne peut être refusé, sans motifs légitimes.

En cas de refus, le requérant peut recourir auprès du Conseil d'Etat dans le délai de 30 jours, dès la notification de la décision.

Demeurent réservés les délais de recours prévus par la législation sur les élections et votations (régularité du vote).

## Art. 22 (nouveau)

Pour devenir bourgeois, le requérant doit

- 1 bénéficier de la citoyenneté valaisanne
- 2 être domicilié depuis 5 ans sur le territoire communal

En cas de refus, le requérant peut recourir auprès du Conseil d'Etat dans le délai de 30 jours, dès la notification de la décision.

Demeurent réservés les délais de recours prévus par la législation sur les élections et votations (régularité du vote).

## Art. 25 (actuel)

### Tarifs d'agrégation

- |   |            |
|---|------------|
| 1 Etrangers   | Fr. 3000.- |
| 2 Enfants d'étrangers et jeunes adultes étrangers jusqu'à 25 ans dont les parents sont domiciliés en Suisse depuis plus de 10 ans | Fr. 1000.- |
| 3 Valaisans et Confédérés   | Fr. 500.-  |

A titre de participation à la réception d'agrégation, le requérant versera en sus un montant allant de Fr. 200.- à Fr. 500.-.

## Art. 25 (nouveau)

### Tarifs d'agrégation

Les tarifs et les modalités fixés dans cet article du règlement seront présentés, mis en discussion et décidés lors de l'Assemblée primaire bourgeoisiale.

Toutes les autres dispositions du règlement bourgeoisial demeurent rigoureusement identiques.

**Alain Perruchoud, Président**

## **QUEL AVENIR POUR NOS ALPAGES DE SIGEROU LAZ ET DE SANTA-MARIA?**

Pour la deuxième année consécutive, nos alpages de Sigeroulaz et de Santa-Maria ne seront pas exploités durant la période estivale. Ce défaut d'entretien est préoccupant et à court terme, une solution doit être trouvée pour éviter que la forêt n'envahisse les pâturages.

Aujourd'hui, les bons bergers sont très recherchés par les consortages et ils ont souvent l'embaras du choix à l'heure de la décision. Dans ces conditions, il est évident que les alpages les mieux équipés, les plus confortables et les mieux rémunérés l'emporteront. Les autres alpages devront se contenter des bergers de seconde classe. Nous en avons fait l'amère expérience en été 2005. Nos alpages de Sigeroulaz et de Santa-Maria ne sont plus attractifs. Ils ne possèdent pas de loge-

ment de berger, équipé d'une cuisine, d'une douche et de WC. Ils ne possèdent pas d'écuries, ni de fromagerie. Ils ne sont pas équipés de parcs fixes pour le bétail, ce qui demande une manutention importante de la part du berger. En dernier lieu, leur superficie n'est pas suffisante pour permettre de nourrir un troupeau suffisamment doté pour maintenir un coût d'exploitation raisonnable.

Conscients de cette situation, nous avons analysé plusieurs alternatives pour sauvegarder nos pâturages. Très rapidement, la solution consistant à construire un logement de berger, une écurie et d'autres commodités a été écartée et nous avons donné la préférence à une autre formule, basée sur une collaboration avec l'alpage de Tracuit. L'alpage de Tracuit dispose des



Les travaux de rénovation du magasin de Réchy vont bon train. Entre le 31 mars et le 17 avril, le magasin sera transféré dans un camion Migros. La réouverture est prévue pour le 18 avril.

équipements nécessaires au berger, à la traite du bétail et à la fabrication du fromage. Il est donc destiné à accueillir des vaches plutôt que du jeune bétail. Il y a donc là une synergie évidente avec nos alpages, mieux adaptés au jeune bétail, celui-ci étant nettement moins exigeant en termes d'infrastructures.

Les discussions en cours avec l'alpage de Tracuit, la Bourgeoisie de St-Léonard, les services concernés de l'Etat du Valais et les propriétaires de bétail ont confirmé le bien-fondé d'une collaboration. Une condition a cependant été mise: l'exploitation de nos alpages doit être facilitée par la mise en place de clôtures fixes, d'abreuvoirs et de bovistop sur les routes. Grâce à ces équipements la présence permanente d'un berger ne sera plus nécessaire et la surveillance pourra être assurée par le personnel de Tracuit, légèrement renforcé. Ainsi, les coûts d'exploitation resteront compétitifs pour les propriétaires qui auront le loisir d'alper leur jeune bétail dans le même secteur que leurs vaches. Reste encore à déterminer la location qui sera encaissée par la Bourgeoisie.

Une étude, réalisée par le Service de l'agriculture de l'Etat du Valais, estime le coût du matériel nécessaire pour équiper Sigeroulaz et Santa-Maria à environ Fr. 40'000.-. A cela s'ajoutent les frais de pose qui n'ont pas encore été évalués sous déduction des subventions inconnues pour l'instant.

En conséquence, malgré le fait que ce projet n'est pas totalement ficelé, le Conseil bourgeoisial, après avoir consulté la Commission bourgeoisiale, propose à l'Assemblée primaire d'inscrire au budget 2008, un montant de Fr. 60'000.- destiné à équiper nos alpages. Cette dépense ne sera évidemment effectuée qu'une fois les accords passés avec Tracuit et la Bourgeoisie de St-Léonard. Il est vraisemblable que le dossier aboutisse dans le courant de cet été et que les travaux puissent débuter cet automne, avec comme objectif, la reprise de l'exploitation de Sigeroulaz et de Santa-Maria dès la saison estivale 2009. A noter que cet investissement est entièrement financé par la marge d'autofinancement dégagée par le budget 2008.

**Alain Perruchoud**  
Président



*Les travaux sur la Réchy ont nécessité la réalisation de barres provisoires.*

## ***SORTIE DES BOURGEOIS-E-S***

Etre bourgeois d'une commune c'est avoir ses racines dans cette commune. La bourgeoisie marque son appartenance à sa terre d'origine, son attachement aux gens qui l'habitent et aux coutumes locales.

Ces dernières années, ces valeurs se sont certainement un peu perdues. La nouvelle loi sur le droit de cité et la révision des tarifs corrigeront partiellement cet état de fait et les valeurs véhiculées par la bourgeoisie s'en trouveront augmentées. Une autre façon de redynamiser la bourgeoisie est d'y créer une ambiance, de favoriser la rencontre entre les bourgeois, de manière à ce qu'ils se connaissent et qu'ils aient l'occa-

sion de partager, comme par le passé, régalinges et marendra.

Consciente de l'importance de faire renaître ses traditions, en les adaptant évidemment à notre époque, la Commission bourgeoisiale se propose d'organiser, cet été, une sortie des bourgeois sur l'alpage de Sigeroulaz. Elle prie donc tous les bourgeois et bourgeoisies de notre commune de réserver, d'ores et déjà, la date du dimanche 14 septembre 2008, pour cette journée bourgeoisiale, sur l'alpe.

**Alain Perruchoud**  
**Président**

## ***AGREGATIONS BOURGEOISIALES***

M. Jean-Christophe Craviolini

Mme Valérie Pellegrino et ses enfants Fabien et Gaël

M. et Mme Bertrand et Rebekka Vuigner et leurs enfants Chloé et Thomas



La gare du téléphérique de Chalais a été dotée de panneaux d'information, à l'attention de nos hôtes.

## **INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX «LES JASMINS»**

Relations intergénérationnelles entre le home,  
la bibliothèque et la crèche des «Jasmins»

Relation villageoise et lieux de rencontre  
et d'accueil du village



La bibliothèque communale, la crèche, le home des Jasmins; des murs communs, des regards croisés aux détours des couloirs, des silhouettes aperçues de loin?

Non, imaginons plutôt des murs communs, des ressources, des savoirs, des expériences, des histoires de vie et des plaisirs partagés.

Le concept de relations intergénérationnelles parle bien de mélanger les couleurs de vie du home, la couleur animée des livres aux couleurs de la petite enfance, et de créer ainsi une multiplicité colorée par les liens, la solidarité qui passe de la prime enfance à l'âge le plus avancé. L'idée projetée n'est effectivement pas de se côtoyer sans se connaître, mais de favoriser la création de moments de rencontre entre les différentes générations vivant sous le même toit.

La personne âgée peut trouver l'occasion de transmettre son expérience, ses valeurs, son histoire aux jeunes générations. Cette ouverture permettra peut-être parfois d'éviter à l'ainé de se sentir submergé par le profond sentiment d'inutilité et la perte d'autonomie souvent ressentis à cette période de vie. Les contacts sont, entre autres raisons, proposés pour l'aider à renouer avec son espace intime, ses souvenirs et ce, tout en offrant parallèlement la possibilité à l'enfant de se construire dans le regard d'une autre génération. Une participation active des pensionnaires permet de préserver ou d'acquérir une certaine autonomie, de valoriser le statut social, d'asseoir ou ne pas perdre l'estime de soi, de se soutenir mutuellement, de partager et transmettre les savoirs et découvertes.

Ce n'est donc pas un hasard si la volonté communale a été d'intégrer sa bibliothèque

dans ces nouveaux locaux. Proposer à ses citoyens une forme d'accès à la connaissance, une possibilité avantageuse de plonger dans la littérature, inviter chacun, quel que soit son âge, à l'évasion, à la découverte, à la passion, au travers d'écrits aussi divers que riches...

La cafétéria du home n'est plus à présenter, elle fait partie intégrante des lieux de rassemblement et de convivialité que propose le village, qui met en relation de manière informelle les citoyens de Chalais aux lieux institutionnels qu'abritent cette imposante bâtisse.

**Jacques Zufferey, resp. de la crèche**

#### **PROGRAMME DE L'INAUGURATION:**

C'est donc dans un esprit similaire que l'inauguration officielle des nouveaux locaux des «Jasmins» vous est proposée, en présentant tout au long de la semaine du 14 au 19 avril diverses animations et activités mettant en relation l'ensemble de la population de Chalais avec les différents services que proposent ces lieux.

#### **LUNDI 14 AVRIL**

<b>10 h</b>	Visite d'une classe primaire aux pensionnaires
<b>16 h 15</b>	Loto gratuit ouvert à tous les âges, participation crèche, école...
<b>18 h</b>	Vernissage: affiches des diverses expositions qui se sont déroulées aux Jasmins

#### **MARDI 15 AVRIL**

<b>7 h à 9 h</b>	Petit-déjeuner partagé entre les enfants de la crèche et leurs parents, les pensionnaires du home seront les bienvenus
<b>19 h*</b>	Rencontre/Echange, projet interinstitutionnel entre les multiples professions au sein des Jasmins

#### **MERCREDI 16 AVRIL**

<b>10 h</b>	Messe avec le chœur des Jasmins
-------------	---------------------------------

#### **JEUDI 17 AVRIL**

<b>7 h à 9 h</b>	Petit-déjeuner partagé entre les enfants de la crèche et leurs parents, les pensionnaires du home seront les bienvenus
<b>9 h à 16 h*</b>	Journée de formation pour le personnel des Jasmins

#### **VENDREDI 18 AVRIL**

<b>10 h</b>	Visite d'une classe primaire aux pensionnaires
<b>15 h 30*</b>	Assemblée générale Association Beaulieu
<b>17 h</b>	<b>Inauguration officielle</b> en présence des autorités cantonales, communales de Chalais, civiles et religieuses, et des communes membres de l'association. Tous les résidants, enfants et aînés, leurs familles, les partenaires du projet et des travaux, les collaborateurs du domaine de la santé, du social et de la culture ainsi que toute la population sont invités à la manifestation.

#### **SAMEDI 19 AVRIL**

<b>10 h à 16 h</b>	Portes ouvertes à la nursery, crèche et UAPE (présentation et animations).
--------------------	--

**Ajoutons que tous les soirs de la semaine diverses animations sont proposées au café des Jasmins.**

\*Ces manifestations sont réservées aux professionnels des institutions partenaires.

## GRONE ET CHALAI SE DEFIENT

**Organisateur**  
**FC Chalais**  
Patronage: Commune de Chalais

**Contact**

**Sponsors et partenaires locaux**

**Participez!**  
Aidez votre commune à totaliser un maximum de minutes d'activité physique!

**Comment procéder?**  
Prenez-vous au départ du «parcours ZURICH La Suisse bouge» durant les heures d'ouverture pour recevoir votre dossard. Ensuite, à vous de bouger! Vos minutes d'activité physique s'ajouteront automatiquement au score de votre commune. La commune gagnante sera celle qui totalisera le temps d'activité physique maximal!

**Tentez votre chance!**  
Des prix attrayants seront tirés au sort entre les participants. Pour prendre part au tirage, inscrivez-vous sous [www.lasuissebouge.ch](http://www.lasuissebouge.ch) avant le 18 mai. Vous serez peut-être parmi les heureux gagnants!

«La Suisse bouge - En forme pour l'Euro» est un programme de la Confédération visant à encourager l'activité physique dans les communes dans le cadre de l'année du football 2008.

**Prêts pour le défi!**

**CHALAIS**

**GRONE**

**La Suisse bouge**  
En forme pour l'Euro  
du 3 au 11 mai 2008

**Sponsors:**  
ZURICH, ENERGIE, OCHSNER SPORT

**Partenaires:**  
ASFA, bpa, etc.

**Ce concours vous est proposé dans le cadre de la semaine sportive La Suisse bouge, du 3 au 11 mai**

Rassurez-vous, Grône et Chalais ne se sont pas déclaré la guerre. Bien au contraire, les relations entre les deux communes sont excellentes. Nos deux communes ont simplement décidé de participer au programme officiel de la Confédération, «La Suisse bouge - En forme pour l'Euro».

Selon l'Office fédéral du sport (OFSP), la santé des Suisses est en danger. Faire davantage de sport est aujourd'hui plus important que jamais pour la population helvétique. En effet, 64% des Suisses ne bougent pas assez. Le manque d'activité physique cause chaque année, en Suisse, 2.1 millions de nouveaux cas de maladie et au moins 2900 décès prématurés. Les coûts directement liés aux soins médicaux s'élèvent à 2.4 milliards de francs. Avec le programme «La Suisse bouge - En forme pour l'Euro», les autorités veulent tirer la sonnette d'alarme dans tout le pays pour inciter la gens à bouger davantage et, par-là, à améliorer leur santé.

Les Chalaisards sont-ils en meilleure forme que les Grônards? Est-ce l'inverse? Nous le saurons bientôt car les deux communes ont décidé de se défier, sur l'«Euro-Parcours», durant la semaine du 3 au 11 mai 2008. La commune dont les habitants auront bougé le plus longtemps sur ce parcours, gagnera le duel et empochera la récompense qui sera mise en jeu. En outre, tous les participants auront la chance de gagner, au tirage au sort, des billets pour les matchs de l'Euro 2008.

Ce défi sportif s'adresse à tous les habitants de notre commune. Il sera mis sur pied par le FC Chalais qui fête, cette année, son 75<sup>e</sup> anniversaire. Alors, en attendant des informations plus précises, préparez-vous tous à défier sportivement les Grônards. La Commune de Chalais doit remporter ce duel.

**Alain Perruchoud**  
Président

# PLAN DE SCOLARITE 2008 / 2009

## OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE JEUDI 21 AOÛT 2008 (MATIN)

Primaires: 9 h - Infantiles: 9 h 30

### VACANCES

<b>Automne</b>	du mercredi 22 octobre 2008 à midi au lundi 3 novembre 2008 le matin
<b>Noël</b>	du vendredi 19 décembre 2008 le soir au lundi 5 janvier 2009 le matin
<b>Carnaval</b>	du vendredi 20 février 2009 le soir au lundi 2 mars 2009 le matin
<b>St-Joseph</b>	du mercredi 18 mars 2009 à midi au lundi 23 mars 2009 le matin
<b>Pâques</b>	du jeudi 9 avril 2009 le soir au lundi 20 avril 2009 le matin
<b>Ascension</b>	du mercredi 20 mai 2009 le soir Les élèves des classes primaires vont à l'école le mercredi après-midi au lundi 25 mai 2009 le matin
<b>Pentecôte</b>	du vendredi 29 mai 2009 le soir au mardi 2 juin 2009 le matin
<b>Fête-Dieu</b>	du mercredi 10 juin 2009 à midi au lundi 15 juin 2009 le matin

## CLÔTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE VENDREDI 26 JUIN 2009 (SOIR)

### FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au secrétariat communal.

## INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément aux dispositions légales, la Commune de Chalais publie officiellement une information générale sur la qualité de l'eau potable distribuée sur son territoire. (analyse du 26 mars 2007 - Fontaine à Chalais)

Conductivité (à 20 °C)	µS/cm	750
Dureté totale	°F	36,9
Dureté carbonatée	°F	9,7
pH		6,8
Calcium	mg/l	147,4
Magnésium	mg/l	< 1
Ammonium	mg/l	< 0,05
Chlorures	mg/l	< 0,5
Sulfates	mg/l	358
Nitrites	mg/l	< 0,01
Nitrates	mg/l	1,2
Oxydabilité au permanganate	mg/l	7

La teneur en sulfates est élevée; elle dépasse la valeur directrice (< 200 mg/l). Elle ne représente cependant aucun risque pour la santé humaine.

### BILAN QUALITATIF

D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.

### Données facultatives

Germes aérobies mésophiles	/ml	< 10
Escherichia coli	/100ml	0
Entérocoques	/100ml	0

Aucun paramètre ne dépasse la marge de tolérance légale

### PROVENANCE DE L'EAU

Eau de la Réchy (Valeurs annuelles approx.)	80%
Eau de source	10%
Eau de la nappe phréatique	10%

### TRAITEMENT DE L'EAU

Eau de la Réchy	Filtration et chloration
Eau souterraine	Aucune

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

M. Yvon PERRUCHOUD  
079 541 32 12

## STOPPER LES FEUX DE DÉCHETS VERTS EN PLEIN AIR POUR PRÉSERVER L'AIR!

En Valais, les feux de déchets en plein air émettent approximativement autant de particules fines que l'ensemble du trafic routier. Pour lutter contre cette pollution, le Conseil d'Etat valaisan a fixé par voie d'arrêté le principe de l'interdiction des feux de déchets en plein air et fixé les conditions dans lesquelles des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par les autorités.

L'incinération en plein air de déchets non naturels (par ex. papier, carton, plastique, caisses, palettes et autres bois usagés) est dans tous les cas formellement interdite, sans possibilité de dérogation. Pour les déchets naturels, des dérogations exceptionnelles ne peuvent être accordées que si toutes les conditions fixées dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 juin 2007 sont remplies. Dans la pratique, ces dérogations ne peuvent être octroyées que pour de petites quantités de déchets naturels, s'il est prouvé qu'aucune valorisation n'est raisonnablement envisageable, et que l'incinération

ne concernera que des déchets secs n'occasionnant pas de nuisance au voisinage, et ce uniquement dans des zones peu peuplées donc loin des zones à bâtir.

Les demandes de dérogation doivent être faites par écrit auprès de l'administration municipale et devront mentionner les motifs, le lieu, le numéro de parcelle, la quantité de déchets, et la date d'incinération prévue. D'entente avec les autres services concernés, le Service de la protection de l'environnement rendra son préavis à l'autorité communale sur la base duquel l'autorité communale décidera d'accorder ou non une dérogation. Les infractions contre l'arrêté sur les feux de déchets en plein air, constatées par les autorités communales ou cantonales seront sanctionnées.

Etat du Valais - Service de la protection de l'environnement

## **COMPTES BOURGEOISIAUX - EXERCICE 2007**

L'exercice 2007 de la Bourgeoise de Chalais met en évidence des dépenses de fonctionnement pour un montant de 46'007 francs alors que les recettes s'élèvent à 137'631 francs. Il s'en dégage donc une marge d'autofinancement de 91'624 francs.

Les dépenses sont inférieures à celles prévues au budget et les principales variations s'expliquent de la manière suivante:

- Pour les bâtiments de Sigeroulaz, aucun travail d'entretien n'a été imputable à la Bourgeoisie qui assume uniquement les primes d'assurance;
- Nos forêts n'ont pas fait l'objet de chantier en 2007;
- La rubrique «Réception» comptabilise les frais d'acquisition des nouvelles étiquettes de vin.

Les recettes, quant à elles, n'appellent pas de commentaire particulier dans la mesure où elles sont en adéquation avec le budget. Seule la rubrique «Mesures sylvicoles...» s'en écarte, car aucun travail forestier n'a été entrepris au cours de l'année 2007.

Notons encore que la fréquentation du bâtiment de Sigeroulaz est en augmentation de 11% par rapport à 2006. Par contre, pour la deuxième année consécutive, le chiffre d'affaires de la buvette de l'Etable est en régression de 8% et celui des dortoirs diminue de 10%.

Compte tenu de la marge d'autofinancement, des amortissements complémentaires ont été comptabilisés pour un montant de 15'500 francs.

## **BUDGET BOURGEOISIAL - EXERCICE 2008**

Le budget de fonctionnement 2008 de la Bourgeoisie est très semblable à celui de 2007. En ce qui concerne les dépenses, le poste «Charge bâtiments de Sigeroulaz» a été réduit, dans la mesure où seuls les frais d'assurance sont à la charge de la Commune. Le poste «Entretien et surveillance des forêts» a aussi été ajusté à la baisse, puisque qu'aucun chantier forestier n'est planifié pour 2008. Le poste «Intérêts des dettes» a été augmenté pour tenir compte de la variation des taux hypothécaires.

Le budget prévoit donc un montant de dépenses de 57'600 francs et des recettes pour 140'500 francs. La marge d'autofinancement s'élève ainsi à 82'900 francs. Compte tenu des amortissements ordinaires de 80'000 francs, le bénéfice de l'exercice est estimé à 2900 francs.

En ce qui concerne le budget des investissements, il est prévu d'investir un montant de 60'000 francs pour équiper les alpages de Sigeroulaz et Santa-Maria. Cet investissement est entièrement couvert par la marge d'autofinancement.

## *COMPTES DE LA BOURGEOISIE 2007*

<b>BOURGEOISIE DE CHALAIS</b>	<b>COMPTES 2006</b>	<b>BUDGET 2007</b>	<b>COMPTES 2007</b>	<b>BUDGET 2008</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
3000 Conciergerie de la maison bourgeoisiale	6'634.25	6'500.00	6'442.60	6'500.00
3030 Charges sociales	742.45	800.00	693.20	800.00
	<b>7'376.70</b>	<b>7'300.00</b>	<b>7'135.80</b>	<b>7'300.00</b>
<b>BIENS ET SERVICES</b>				
3140 Charges des immeubles	1'522.85	2'500.00	1'761.05	2'000.00
3141 Charges maison bourgeoisiale de Chalais	7'547.05	9'000.00	6'426.45	9'000.00
3142 Charges maison bourgeoisiale de Vercorin	1'743.80	1'800.00	1'782.80	1'800.00
3150 Charges bâtiments de Sigeroulaz	19'639.50	10'000.00	1'969.15	2'000.00
3160 Entretien et surveillance des forêts	13'966.75	10'000.00	116.00	5'000.00
3170 Réceptions	408.90	500.00	1'416.25	700.00
3175 Vinification	4'500.00	4'500.00	4'500.00	4'500.00
3180 Comptabilité et frais administratifs	6'000.00	6'000.00	6'300.00	6'300.00
3190 Impôts et cotisations	1'725.75	2'000.00	2'392.40	2'000.00
	<b>57'054.60</b>	<b>46'300.00</b>	<b>26'664.10</b>	<b>33'300.00</b>
<b>INTERETS PASSIFS</b>				
3210 Intérêts des dettes	9'741.15	15'000.00	12'207.50	17'000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>74'172.45</b>	<b>68'600.00</b>	<b>46'007.40</b>	<b>57'600.00</b>
<b>REVENU DES BIENS</b>				
4230 Droits de superficie et locations	63'769.10	66'000.00	67'296.55	65'000.00
4231 Locations maison bourgeoisiale de Chalais	660.00	800.00	430.00	600.00
4232 Locations maison bourgeoisiale de Vercorin	30'500.00	30'500.00	30'500.00	30'500.00
4233 Locations des bâtiments de Sigeroulaz	29'532.75	30'000.00	27'604.85	30'000.00
	<b>124'461.85</b>	<b>127'300.00</b>	<b>125'831.40</b>	<b>126'100.00</b>
<b>CONTRIBUTIONS</b>				
4310 Agrégation de nouveaux bourgeois	2'100.00	2'800.00	2'800.00	2'100.00
4350 Vente de bois	6'255.85	2'000.00	0.00	1'000.00
4351 Vente de vin	9'000.00	9'000.00	9'000.00	9'000.00
4360 Mesures sylvicoles - entretien des forêts	8'725.85	4'000.00	0.00	2'000.00
4520 Participation communale au garde forestier	683.55	500.00	0.00	300.00
	<b>26'765.25</b>	<b>18'300.00</b>	<b>11'800.00</b>	<b>14'400.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>151'227.10</b>	<b>145'600.00</b>	<b>137'631.40</b>	<b>140'500.00</b>
<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>77'054.65</b>	<b>77'000.00</b>	<b>91'624.00</b>	<b>82'900.00</b>
3300 Amortissements comptables	75'500.00	75'000.00	90'500.00	80'000.00
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>1'554.65</b>	<b>2'000.00</b>	<b>1'124.00</b>	<b>2'900.00</b>
<b>PERTE DE L'EXERCICE</b>				
<b>INVESTISSEMENTS PROPRES</b>				
Acquisition de terrains industriels	0.00	0.00	288'224.00	0.00
Aménagements des alpages	0.00	0.00	0.00	60'000.00
<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>288'224.00</b>	<b>60'000.00</b>

## BILAN DE LA BOURGEOISIE 2007

### BOURGEOISIE DE CHALAIS

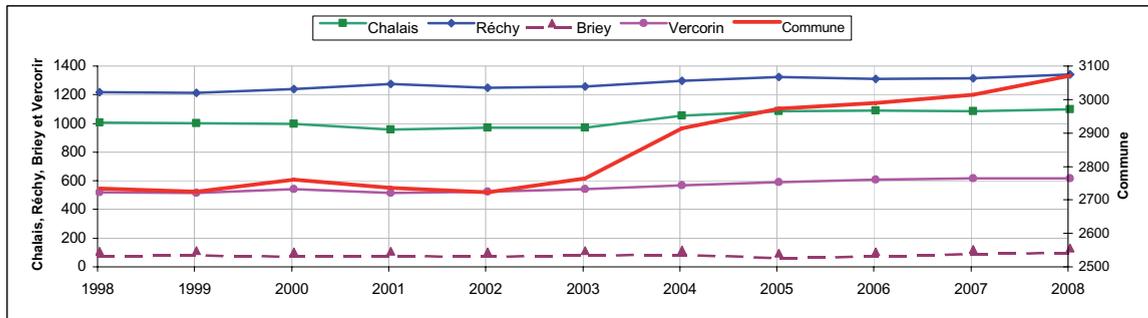
### BILAN AU 31 DECEMBRE

<b>ACTIF</b>			<b>2006</b>			<b>2007</b>
<b>DISPONIBLE ET COURT TERME</b>						
1020 Banque Raiffeisen			185'152.00			153'032.25
1050 Débiteurs			79'164.00			42'773.35
1090 Actifs transitoires			16'472.25			7'700.30
			<b>280'788.25</b>			<b>203'505.90</b>
<b>PLACEMENTS ET INVESTISSEMENTS</b>						
1410 Titres				1.00		1.00
1430 Terrains			82'490.00			360'714.00
./ Provision de réadaptation sur terrains			-82'489.00	1.00		-82'489.00
1431 Alpages et pâturages			479'001.00			479'001.00
./ Provision de réadaptation sur alpages			-479'000.00	1.00		-479'000.00
1432 Forêts			1'995'118.00			1'975'118.00
./ Provision de réadaptation sur forêts			-1'808'118.00			-1'808'118.00
1433 Maison bourgeoise de Chalais			<b>320'000.00</b>			<b>290'000.00</b>
1435 Rénovation maison bourgeoise de Vercorin			<b>730'000.00</b>			<b>699'500.00</b>
1436 Bâtiments de Sigeroulaz			218'058.00			218'058.00
./ Provision de réadaptation sur bâtiments Sigeroulaz			-218'058.00	0.00		-218'058.00
1440 Mobilier				1.00		1.00
1460 Participation aux locaux du triage forestier				0.00		0.00
			<b>1'237'004.00</b>			<b>1'434'728.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>1'517'792.25</b>			<b>1'638'233.90</b>
<b>PASSIF</b>						
<b>DETTES A COURT TERME</b>						
2090 Passifs transitoires et créanciers			60'971.35			60'789.00
			<b>60'971.35</b>			<b>60'789.00</b>
<b>DETTES A LONG TERME</b>						
2204 Raiffeisen - Emprunt			400'000.00			400'000.00
2205 Raiffeisen - Emprunt 2007						150'000.00
2450 Prêt communal pour maison bourgeoise Vercorin			730'000.00			699'500.00
			<b>1'130'000.00</b>			<b>1'249'500.00</b>
<b>FORTUNE</b>						
2900 Fortune nette au 1er janvier			325'266.25			326'820.90
2901 Variation de fortune			1'554.65			1'124.00
			<b>326'820.90</b>			<b>327'944.90</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>1'517'792.25</b>			<b>1'638'233.90</b>

# ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Evolution de la population de la commune (Nombre d'habitants au 1er janvier)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Commune	2719	2711	2746	2722	2709	2749	2900	2958	2975	3000	3057
Chalais	971	969	962	924	935	935	1021	1050	1055	1049	1065
Réchy	1185	1179	1204	1240	1214	1225	1261	1291	1277	1280	1308
Briey	76	81	72	76	69	81	83	60	69	88	99
Vercorin	487	482	508	482	491	508	535	557	574	583	585



## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Administration communale

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter le secrétariat communal.

#### Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi  
de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Case postale 22  
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11  
Fax 027 459 11 00

[chalais@chalais.ch](mailto:chalais@chalais.ch)  
[www.chalais.ch](http://www.chalais.ch)

### Déchetteries

#### Déchetterie de Chalais

M. Emmanuel PERRUCHOU

#### Déchetterie de Vercorin

M. Jean-Bernard DEVANTHERY

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

	Eté dès le 15 mars	Hiver dès le 15 novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h 13 h à 15 h	10 h à 12 h



Certains n'ont toujours pas compris que les verres et les cartons ne doivent pas être jetés dans les moloks.



Est-ce vraiment aux employés communaux d'enlever ces autocollants qui ont été collés sur de nombreux candélabres et poteaux de signalisation?